

Déconfinement étape 2 : Liberté et responsabilité

«**Chères rocassières, chers rocassiers,**
Nous entamons une deuxième étape du « déconfinement progressif » à La Roque d'Anthéron. Comme annoncé par le Premier Ministre, « la liberté est la règle et l'interdiction redevient l'exception ».

Cette lettre « Info Covid-19 » n°4 a pour objet de vous préciser l'organisation de la reprise de différents services communaux. Vous y trouverez les protocoles sanitaires mis en place dans les écoles et dans les principaux bâtiments et équipements publics. Nous y précisons aussi le transfert des accueils de plusieurs services au public à l'office de tourisme durant le démarrage bruyant des travaux de fondation de la médiathèque-école de musique.

Tournés résolument vers la reprise des activités sociales, culturelles, sportives, économiques et touristiques nous vous demandons de rester très prudents en respectant avec rigueur les gestes barrières. Le succès de cette nouvelle étape de déconfinement progressif repose sur la capacité de chacun de nous à prendre sa part de responsabilité pour éviter la

propagation du virus tout en reprenant une vie normale. Nous insistons notamment sur le port du masque chaque fois que les règles de distanciation physique ne seront pas possibles. A ce sujet, nous distribuons avec cette lettre deux nouveaux masques offerts par le Conseil Départemental dans chacun de vos foyers.

Nous espérons que cette lettre n°4 sera la dernière et comptons reprendre en juillet la diffusion de « La Roque Info ». Nous y présenterons les premières actions mises en œuvre par le nouveau Conseil Municipal installé le 24 mai dernier.

Au nom de ce nouveau Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne reprise d'activité et un bon mois de juin.

Jean-Pierre Serrus,
Maire de La Roque d'Anthéron

Infos : www.ville-laroquedantheron.fr



La Roque Agenda

Retour à l'école : éducation nationale et services Enfance mobilisés

Dans le cadre de la reprise progressive des cours dans les écoles, le dispositif « Sport, santé, civisme, culture » (2S2C) a pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire, pour compléter le travail en classe. La commune de La Roque d'Anthéron a souhaité s'inscrire dans ce dispositif. Le dispositif 2S 2C constitue donc, à partir du 5 juin 2020, l'une des modalités d'accueil proposées par l'Education nationale, en totale continuité avec l'accueil déjà mis en place dans les écoles.

De quoi s'agit-il ?

Les activités s'inscrivent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité des enseignements en présentiel. Elles permettent de prendre en charge des groupes d'élèves parallèlement à d'autres groupes qui restent dans l'école avec leur enseignant.

Ces activités, qui visent l'épanouissement de l'enfant et le renforcement de la confiance en soi après la période de confinement, concernent notamment :

- la pratique sportive et la santé des élèves
- des activités artistiques et culturelles
- des activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté, notamment autour des objectifs de développement durable et de la valorisation de l'engagement (respect de l'autre). Elles doivent également respecter les principes de neutralité et de laïcité. Pour mettre en œuvre ce dispositif, la commune a recruté 4 animateurs pour renforcer l'équipe afin de couvrir les plages horaires d'accueil proposées aux familles de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi.

Les collèges et les lycées reprennent les cours avec un maximum de 15 élèves par classe.



À la cantine, les repas sont pris dans le respect des gestes barrières.

En pratique, comment inscrire mon enfant ?

Si votre enfant reprend l'école en présentiel il sera automatiquement inscrit par la directrice de l'école à l'accueil Sport, santé, civisme, culture «2S2C» (voir ci-contre). Il s'agit d'un accueil gratuit pour les familles, à la Maison de l'Enfance, mis en œuvre en concertation avec les directrices des 4 écoles, l'inspectrice de la circonscription et la municipalité.

Par ailleurs, les services payants proposés aux enfants qui retournent à l'école en présentiel reprennent comme d'habitude :

- Accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h30
- Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 19h
- Service de cantine
- Accueil du mercredi de 7h30 à 19h à la Maison de l'Enfance.

Tous ces accueils sont organisés dans le respect des règles sanitaires.

Si vous n'avez pas reçu le mail par e-enfance vous détaillant cette organisation, ou si vous avez des questions, vous pouvez contacter le service inscription en privé-

giant le mail : accueil-enfance@ville-laroquedantheron.fr

ou par téléphone au 04 42 95 70 70, aux horaires d'accueil Mairie.

Reprise de l'activité économique et de la vie sociale

Avec prudence et les gestes barrières qui s'imposent, les restaurants et cafés de la ville ont ré-ouvert le 2 juin avec une limitation du nombre de convives par table et une distanciation physique d'un mètre entre chaque table.

Les autres commerces ont ré-ouvert également.

Lors du prochain Conseil Municipal, plusieurs mesures de soutien à la vie économique locale seront mises aux voix :

- Participation de la commune au fonds de solidarité régional «covid resistance» afin de soutenir les entreprises impactées
- Suspension des loyers communaux pendant la durée du confinement du 15 mars au 15 juin,
- Suspension de la taxe d'occupation du domaine public (terrasses,...) du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet.

Les équipements sportifs communaux en intérieur et en extérieur (notamment les city-stades) ne peuvent être ouverts

pour les pratiques de sports collectifs ou sports de contact. Cependant, les associations sont libres de proposer un plan de reprise des entraînements qui respecterait les préconisations du gouvernement.

Contact : vie-associative@ville-laroquedantheron.fr

Le Parc des Adrechs et le boulo-drome sont ouverts. Le jardin d'enfants ré-ouvre aussi mais les structures de jeux sont interdites ainsi que les WC publics.

L'Abbaye de Silvacane a ré-ouvert le 28 mai et la bibliothèque ouvre désormais le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h30 et le samedi de 9h30 à 11h30.

Dans tous ces espaces, le port du masque est obligatoire quand une distanciation d'1 mètre ne peut être respectée.

Restons civiques ! Ne jetons pas les masques sur la chaussée !

>
Installation du Conseil Municipal le 24 mai, suite à l'élection municipale du 15 mars. Vous trouverez le détail de la liste des élus et leurs délégations sur le site de la ville et dans le prochain La Roque Info à paraître début juillet.

Dates à retenir

→ 18 juin 19h30 : Séance du Conseil Municipal, au gymnase.

Si vous souhaitez y assister, signalez-vous par mail à : secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr

→ Les commémorations (masque recommandé - comité restreint)

Vendredi 12 juin :

8h30 au Grand Pont - 12h30 au Monument aux Morts

Mémorial de la Résistance de Ste-Anne : une commémoration à huis-clos se tiendra le 12 juin. Une commémoration publique des héros et martyrs de la Résistance s'y tiendra fin août.

Jedi 18 juin 18h : au Monument aux Morts

→ Les manifestations à prévoir :

Dimanche 21 juin : Fête de la musique (voir ci-contre)

Juillet & Août : Exposition «Piotr Klemensiewicz» à l'Abbaye de Silvacane

Du 1^{er} au 21 août : Le Festival International de Piano se déroulera selon un protocole strict de distanciation des spectateurs



Musiciennes et musiciens, en solo ou en formation, produisez-vous le soir de la fête de la musique, dans le respect des gestes barrières.

Le 21 juin de 18h à 23h, les rues du centre-ville seront fermées à la circulation et ceux qui le souhaitent pourront faire découvrir aux rocassiers leur talent musical !

Pour cela, signalez-vous simplement auprès du secrétariat de la mairie à secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr

Le plan canicule : des mesures pour les plus fragiles

Le 1^{er} juin le CCAS a débuté sa veille saisonnière qui s'étendra cette année jusqu'au 15 septembre et qui se double d'une vigilance supplémentaire vu la crise sani-

taire. Signalez-vous ou signalez les personnes qui vous entourent et qui pourraient être en détresse du fait de la chaleur estivale afin que le CCAS assure une veille auprès de ces personnes fragiles ou isolées. Inscription sur le registre communal au 04 42 95 70 70 ou par mail : ccas@ville-laroquedantheron.fr

Les services municipaux à votre écoute



En raison du démarrage des travaux de fondation de la nouvelle médiathèque-école de musique (sous l'Hôtel de ville) l'accueil de la Mairie reste fermé au public et joignable par téléphone aux horaires habituels au 04 42 95 70 70.

NE VOUS DEPLACEZ PAS EN MAIRIE : lieu et horaire de RDV vous seront indiqués si votre situation le nécessite.

A la fin du mois de juin l'accueil Mairie sera transféré à l'Office de Tourisme, 13 cours Foch, afin de vous accueillir dans de bonnes conditions durant la période estivale.

Le Centre technique municipal sera ouvert au public à compter du lundi 8 juin, aux horaires habituels.

Le service urbanisme recevra sur RDV au 04 42 99 02 90.